JEUDI 28 AVRIL 1955

52e ANNEE — No 65

JOURNAL ET

Feuille d'Avis du Valais

ET DE SION

ABONNEMENTS :	3 MOIS	6 MOIS	1 AN
SUISSE SANS BULLETIN OFFICIEL FR.	5.50	10.-	18.-
SUISSE AVEC BULLETIN OFFICIEL FR.	8.50	14.50	26.-
ETRANGER SANS B. O. FR.	9.50	17.-	31.-

LES ABONNEMENTS, PARTENT DE N'IMPORTE QUELLE DATE, SONT PAYABLES A L'AVANCE ET CONTINUENT SAUF RÉVOCATION ÉCRITE UN MOIS AVANT L'ÉCHÉANCE

ORGANE DE PUBLICITÉ ET D'INFORMATION
PARAISSANT LE
LUNDI, MERCREDI, JEUDI ET VENDREDI

ADMINISTRATION - RÉDACTION : IMPRIMERIE GESSLER - SION
AVENUE DE LA GARE - TÉLÉPHONE (027) 2 19 08
CHÈQUES POSTAUX II C 1748

RÉGIE DES ANNONCES
PUBLICITAS S. A. - SION
AVENUE DE LA GARE
TÉLÉPHONE 2 12 36
et ses agences en Suisse et à l'étranger

PRIX DES ANNONCES
VALAIS . . . . . 12 cts le mm.
SUISSE . . . . . 13 " "
RÉCLAMES . . . . . 30 " "
(Majoration : 20 % pour emplacement exigé)
Pas de réclames en première page
AVIS MORTUAIRES . . . 25 cts le mm
Tirage contrôlé par la Fédération romande de publicité

La libération des échanges

Le 16 avril 1948, seize pays : l'Autriche, l'Allemagne occidentale, l'Union belgo-luxembourgeoise, le Danemark, la France, la Grande-Bretagne, la Grèce, l'Islande, l'Italie, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal, la Suède, la Suisse et la Turquie signaient un accord relatif à la création d'une Organisation européene de coopération économique appelée depuis plus brièvement l'OECE. Plus tard, le Canada et les Etats-Unis d'Amérique établirent des relations avec l'OECE en vertu d un statut spécial. Enfin, plus récemment, l'Espagne et la Yougoslavie entrèrent en rapport avec l'Organisation. Si la Suisse a participé, dès le début, aux travaux préparatoires et a adhéré à cet organisme, elle l'a fait, comme cela va sans le dire, sous réserve de ses obligations d'Etat neutre dans le domaine économique et politique.

Au cours de la première période de son existence, la tâche principale de l'OECE fut de répartir les fonds accordés pour la reconstruction de l'Europe au titre de l'aide Marshall. En étatisant le commerce extérieur ou en le soumettant à une réglementation stricte sinon toujours très efficace, tous les pays membres de l'OECE, à l'exception de la Suisse, avaient imposé des restrictions sévères aux échanges avec l'étranger. L'Institution dut s'occuper du rétablissement des circuits économiques entièrement paralysés et travailler à l'assainissement des monnaies, condition préalable d'une reprise.

Un an après sa création, l'OECE faisant sienne une proposition française, procédait à une libération partielle des échanges commerciaux privés entre les pays membres. A l'automne 1949, elle décidait de libérer les importations dans une proportion de 50 %. A cette époque, les conditions créées par la dévaluation de la livre sterling étaient favorables à une certaine libération des échanges. Toutefois, à ce moment-là, les paiements s'effectuaient presque exclusivement sur la base d'entente bilatéraux. Il apparut alors que le développement du commerce international exigeait, au préalable, un règlement plus satisfaisant de la question des paiements. Le système des transferts de crédits, institué en corrélation avec l'aide Marshall, s'il facilitait, dans une certaine mesure, les opérations, il ne pouvait suffire aux exigences d'un commerce multilatéral. La création d'un mécanisme spécial pour les paiements multilatéraux s'imposait. Et ce fut, le 19 septembre 1950, l'institution de l'Union européenne de paiements : UEP.

La création de l'UEP marque une date dans l'histoire de l'évolution des relations commerciales de l'après-guerre. En effet, quelques jours plus tard, soit le 4 octobre 1950, l'OECE accomplissait un nouveau pas vers le rétablissement de la liberté du commerce en portant à 60 % la quote-part des importations libérées des restrictions et des contingentements. Au printemps 1951, l'Organisation allait plus loin encore. Elle fixait à 75 le pourcentage obligatoire minimum des importations libérées.

Après un temps de stagnation provoqué par une nouvelle vague inflationniste, consécutive au « boom » artificiel résultant de la guerre de Corée, la libération des échanges reprit son évolution progressive. Aujourd'hui, la libération a déjà dépassé en moyenne 75 %. Elle se situe actuellement autour de 83 %. Six pays : les Pays-Bas, l'Allemagne, l'Italie, le Portugal, la Suède et la Suisse ont même atteint ou dépassé la cote de 90 %. La Belgique les suit de près. Quant à l'Angleterre, une politique financière prudente lui a permis la démobilisation progressive des restrictions et du régime d'austérité. Maintenant la Grande-Bretagne est exactement au niveau de la moyenne générale. La Grèce occupe la même position que le Royaume-Unis compte tenu toutefois que les mesures de libération prises par elle sont encore provisoires. Le Danemark, l'Irlande et la Norvège s'en tiennent au taux fixé par l'OECE, soit 75 %. La dernière place est occupée par l'Islande où la proportion de libération n'a atteint que le 29 %. Il est vrai que le commerce de ce pays avec l'Europe occidentale est très minime. Enfin, en ce qui concerne la Turquie, cet Etat s'est vu obligé de rapporter toutes les mesures de libération prises précédemment, sa balance des paiemenst traversant une crise sérieuse.

Malgré les difficultés qui ont surgi, l'ensemble de ces résultats est, comme on le voit, très appréciable. L'OECE a accompli un bon travail. Souhaitons qu'elle le poursuive.

H. v. L.

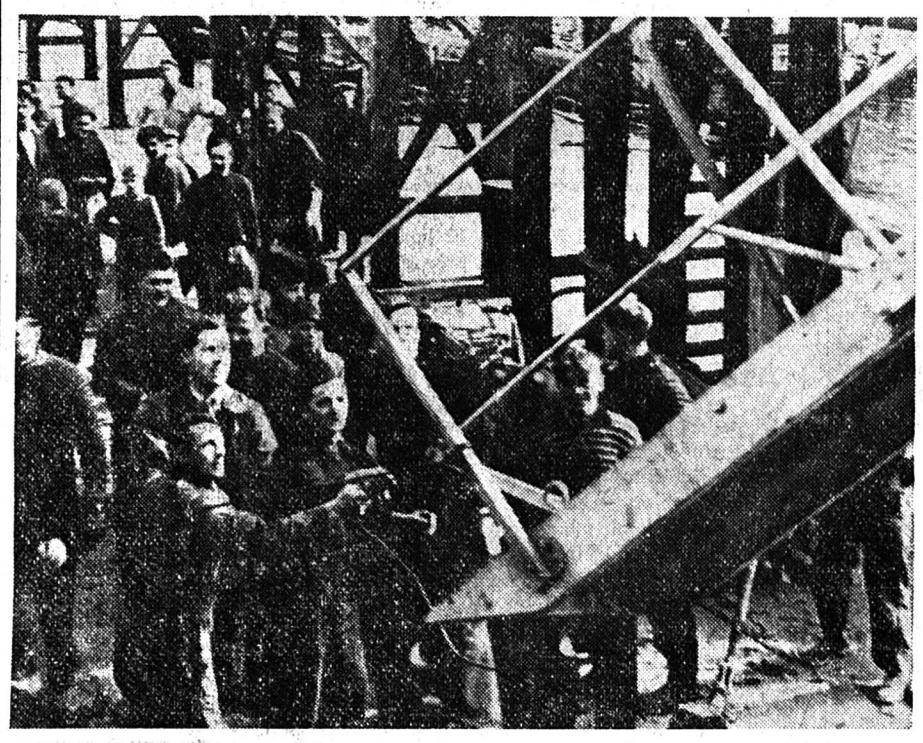

RÉVOLTE AUX ILES FOEROÉ

Les habitants de Klaksvik, aux îles Foeroé, ne voulaient pas se séparer de leur médecin et sont en rébellion contre les autorités de la métropole danoise. Lorsque le navire « Tjaldour » qui transportait 130 policiers voulut débarquer les gardiens de l'ordre, les autorités du port firent placer une tonne et demie de dynamite sous le bateau par des hommes-grenouilles. Devant l'attitude décidée à l'extrême des gens de l'île, le gouvernement recula. C'est avec joie que les Klaksvikinger lâchèrent les amarres.

Ce célèbre paysagiste... inconnu repeint la nature pour l'œil de la caméra. Son chef-d'œuvre 5000 pâquerettes teintes en bleu !

(De notre correspondant particulier)

Harry Arnold est un peintre paysagiste, mais il est rare que l'on puisse voir une seule de ses toiles ; pourtant ses œuvres ont été admirées par des milliers de personnes dans tous les pays du monde.

BATISSEUR DE MONTAGNES !

Harry Arnold travaille en effet pour le cinéma américain et son rôle, assez singulier, consiste à retoucher la nature dans les extérieurs. Il a déjà contribué à la prise de vues de plus de 150 films et pas une seule fois le metteur en scène n'a pu se passer de ses services.

Il lui est souvent demandé de transformer complètement un paysage ; avec l'aide d'excavateurs, il a créé des rivières là où il y avait des collines et des collines où il y avait des étangs. Que ne ferait-on pas pour plaire à un metteur en scène ?

Les films en technicholor lui ont donné un surcroît de travail. Il ne s'agit plus de composer un extérieur, mais de le transformer du tout au tout pour que, sur l'écran, aucune couleur disparate ne vienne rompre l'harmonie du décor. Alors que certaines teintes peuvent être filmées dans toute leur fraîcheur, d'autres au contraire subissent à l'écran, du fait d'une mystérieuse alchimie, d'étonnantes transformations.

Que diriez-vous si, au cours d'une projection, apparaissait soudainement un chien du plus beau vert ?

Lors d'une prise de vues dans les glaciers des Montagnes Rocheuses, Arnold dut teindre les neiges éternelles en bleu pour que leur éclat ne vienne pas nuire à la vivacité des autres couleurs. Dans ce même film, on s'aperçut que les routes de montagnes avaient une teinte légèrement ocre. Dès que la prise de vues était faite au soleil, la route apparaissait noire à la projection. Il ne pouvait être question de montrer aux spectateurs une route tigrée. Il fallait trouver une solution. Avec un procédé chimique, à raison d'un kilo de « nigorsine » par 100 litres d'eau, Arnold parvint à donner, au grand étonnement des habitants du lieu, une teinte rouge brique des plus vraisemblables...

PARCE QU'ELLES ETAIENT TROP BLEUES...

Ne parlez jamais à Harry Arnold du dernier film de Bing Crosby. L'acteur devait traverser une prairie et le metteur en scène voulait, pour faire couleur locale, que celle-ci soit parsemée de pâquerettes. Un coup de téléphone aux studios et quelque 5000 pâquerettes en étoffe furent immédiatement envoyées sur place. Malheureusement, elles étaient blanches et beaucoup trop brillantes.

Arnold dut les tremper une par une dans un bain de teinture bleue, puis après les avoir fait sécher, il les planta soigneusement, par petits groupes, dans la prairie pour que l'on puisse tourner cette scène capitale... qui au montage fut purement et simplement supprimée.

John O'Toole

★ LE COIN DU POÈTE

Chanson du printemps

Sais-tu, mignonne ! la pervenche
Emaille déjà les buissons,
Et les oiseaux de branche en branche
Disent tout joyeux leurs chansons.

Partout se réveille la vie
Sous les chauds rayons du soleil !
C'est le printemps, il nous convie
Ensemble à fêter son réveil.

Viens ! nous irons, l'âme joyeuse,
Porter nos pas bien loin, bien haut,
Dans la forêt mystérieuse
Où tout chante le renouveau.

Viens ! à deux il est plus facile
D'épeler au livre de Dieu,
Et si j'y suis trop inhabile,
Tu voudras bien m'aider un peu.

Tu dois comprendre bien des choses
Que seul je ne trouverais pas,
Car tes rêveuses sœurs les roses
Ont dû t'en instruire tout bas;

Et durant ces heures trop brèves,
Revivant le printemps dernier,
Nous allons retrouver nos rêves
Pris aux épines du sentier.

Alice de Chambrier
(1881)

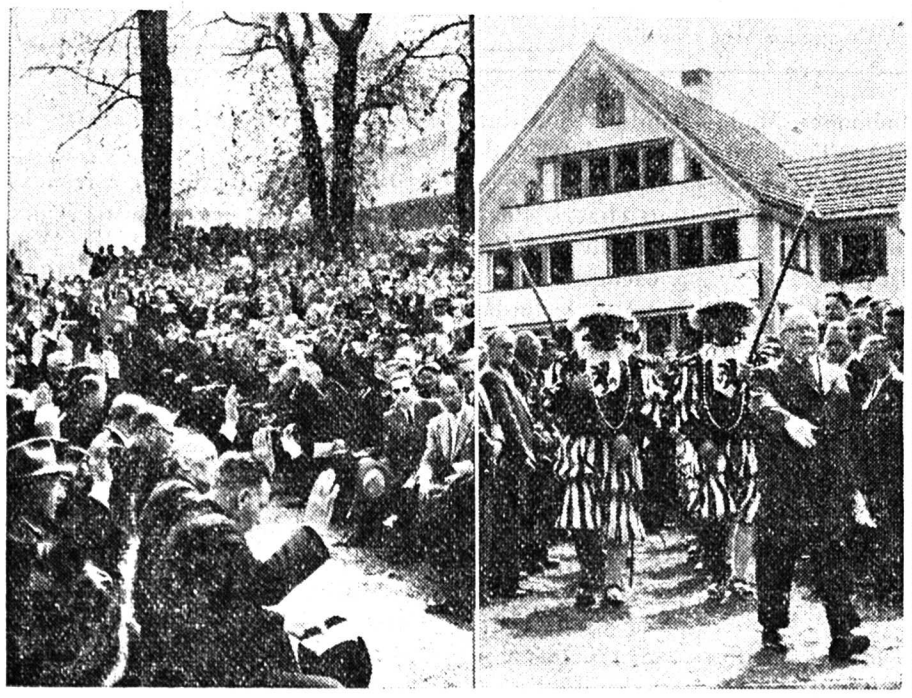

LA JOURNÉE DES LANDSGEMEINDE

Les deux cantons d'Appenzel et d'Unterwald ont fêté par une journée merveilleuse, leurs landsgemeinde. A Hundwild (à droite), les nouveaux conseillers fédéraux Chaudet, Lepori et Holenstein suivirent avec attention les délibérations. Comme nouveau conseiller d'Etat, fut élu M. Holh, de Walzenhausen. La photo de gauche donne une impression des délibérations de Stans où M. A. Grœni fut élu conseiller d'Etat.

SIMPLE ERREUR

Une vieille dame américaine, riche à millions, vient passer ses vacances en Suisse. Or, un matin, la femme de chambre la trouve morte dans son lit.

On câble chez elle pour avoir des instructions. Celles-ci arrivent sous forme d'un télégramme disant :

« Vous envoyons 1000 dollars. Disposez-en pour les frais. Choisissez un somptueux cercueil, faites expédier le corps le plus rapidement possible, par avion. »

Il en fait ainsi.

Au moment où l'avion va atterrir, la famille en grand deuil et au complet attend.

On ouvre le cercueil pour procéder à l'identification : consternation générale. On se trouve en présence d'un colonel en grande tenue.

Nouvel échange de télégrammes :

« Faites du colonel ce qu'il vous plaira. La vieille dame a été enterrée hier en grande pompe et avec les honneurs militaires. »

REMORDS

Dans une prison de l'Etat de l'Illinois, où il subit une peine de prison à vie pour avoir tué sauvagement un garçon de 14 ans, il y a trente ans, Léopold Nathan vient d'écrire à ses juges pour leur exposer son état d'âme.

Léopold, âgé de 50 ans, a rendu publique sa confession qu'il avait écrite à la cour, il y a un an :

« La pensée que j'ai supprimé du monde un enfant innocent, que j'ai plongé ainsi sa famille et la mienne dans la désolation, est sans cesse présente à mon eprit, à chaque heure du jour et de la nuit depuis vingt-cinq ans. Et je vous jure bien que ce ne sont pas là pensées réconfortantes. Depuis un quart de siècle je ne songe qu'à une chose : j'aurais volontiers donné ma vie pour qu'il retrouvât la sienne. »

Ce remords obsédant vaudra-t-il à Léopold Nathan quelque indulgence ?

LE REMORDS

Qu'est-ce que le remords ? demandait-on un jour à Alphonse Allais, qui répondit en contant cette anecdote :

— Etant petit garçon, je m'approchai, un matin, de la charrette chargée de pêches d'une marchande de quatre-saisons. Profitant de ce que la bonne femme s'occupait d'une cliente, je volai un fruit. Puis m'étant éloigné de quelques pas, je mordis dans la pêche. Mais, la bouche pleine, je fus pris d'un grand remords. Je revins à la charrette, y remis la pêche volée... et j'en pris une autre, plus mûre !

QUAND LE TOURISTE EST ROI

Si l'on en croit les agences de tourisme et les touristes eux-mêmes, la France ne viendrait pas en tête des pays très accueillants aux voyageurs. La palme lui serait soufflée par l'Irlande, où l'on met tout en œuvre dans les hôtels pour ne jamais troubler la quiétude des clients. L'un de nos compatriotes nous a confirmé le fait avec un réel enthousiasme. Une nuit, une nuit seulement, dans l'hôtel où il était descendu, un bruit insolite et prolongé le réveilla. Il téléphona aussitôt au bureau :

— Quand ce vacarme va-t-il cesser ? Ne laissez-vous pas vos clients dormir en paix ?

— Monsieur, lui répondit l'employé d'un ton respectueux, nous nous excusons, mais nous ne pouvons pas empêcher les pompiers de faire du bruit. Or, justement, les deux derniers étages de l'hôtel sont en flammes depuis un bon quart d'heure !

LAISSEZ-LES DORMIR

Les adolescents qui aiment faire la grasse matinée le dimanche ne sont pas toujours paresseux pour autant. Selon l'avis d'un médecin, les enfants de cet âge ont besoin de repos supplémentaire, puisque la période de croissance exige un apport de forces particulièrement important et aussi un surplus d'énergie émotive, pour surmonter les troubles qui accompagnent cette époque de transition. Une fois l'âge ingrat dépassé, les jeunes acquièrent de nouvelles habitudes et leurs besoins de sommeils et de repos se réduisent. En attendant, les médecins conseillent aux parents de les laisser dormir.

SPORTS MILITAIRES

Chez les chauffeurs militaires

La Section valaisanne de l'Association romande des troupes motorisées qui compte plus de 450 membres a choisi la journée du dimanche 24 avril pour effectuer ses exercices de printemps.

Le travail du printemps a plutôt trait à la partie technique, tandis que les exercices d'automne sont réservés au tir.

Cette année cet exercice a porté sur deux disciplines : un rallye et un gymkana. Le rallye s'est couru le matin avec une quinzaine de départs. Chaque équipe devait accomplir deux trajets imposés en ayant comme indications uniques les coordonnées de la carte militaire au 1 : 100.000. Le départ et l'arrivée ont eu lieu sur la Planta. Le parcours à accomplir était le suivant : rejoindre un point donné à Châtroz en passant par Champlan, Grimisuat, Drône, Chandolin à une moyenne imposée de 20 km. sur un parcours de 16 km. 900.

A l'arrivée à Châtroz, une épreuve technique sur les armes attendait les concurrents. Puis ce fut le départ pour le deuxième parcours qui les amenait dans les îles de Sion avant de rejoindre la Planta, à la moyenne de 26 km. à l'heure. Ce parcours a été rendu très dur par le peu de renseignements donnés et la difficulté de certaines coordonnées et a mis à l'épreuve toutes les qualités des navigateurs et des conducteurs.

Des abandons ont été enregistrés et l'arrivée a donné le classement suivant :

1. Equipe Vernay-Planche 823 pts (cette équipe gagne pour une année le challenge Juliette Luginbuhl) ; 2. Rombaldi-Coudray 1034 pts ; 3. Hediger-Rey 1062 ; 4. Denoréaz-Grasso 1190 ; 5. Rotermund - Schmutz 1228 ; 6. Rast-Fleury 1328 ; 7. Baechler-Pfefferlé 1585 ; 8. Jordan-Jordan 1985 ; 9. Gattlen-Spahni 2041 ; 10. Jaquier-Morard 5162 ; 11. Varone-Bridy 5539.

L'après-midi le gymkana avait lieu aux casernes de Sion, où M. le lt.-colonel de Weck, cdt. de la place d'armes, avait obligeamment mis à disposition de la section la piste militaire et la place d'exercice. Sur un kilométrage des plus restreints, les conducteurs ont pu mette à l'épreuve toutes leurs capacités, car ils ont eu à affronter toutes les difficultés techniques de la route. Une fois hors de piste, ils se trouvaient sur la place où une vingtaine de portes devaient être franchies. Ce slalom au milieu des tonneaux était très spectaculaire, mais pour les conducteurs, c'était une véritable école de discipline des nerfs et de sang-froid. Le classement de cette seconde épreuve est le suivant :

1. Chauffeurs militaires : 1. Baechler 212 pts (gagne pour une année le challenge Paul Gasser) ; 2. Rast 225 pts ; 3. Rombaldi 230 pts ; 4. Cavin 231 pts ; 5. Vernay 243 pts ; 6. Gattlen 245 pts ; 2. Rey 245 pts ; 8. Jaquier II 249 pts ; 9. Planche 253 pts ; 10. Perraudin 255 pts ; 11. Nichini 272 pts ; 12. Hediger 272 pts ; 13. Schmutz 274 pts ; 14. Burrin 287 pts ; 15. Grasso 309 pts ; 16. Denoréaz 341 pts.

2. Hors concours : 1. Roduit 223 pts ; 2. Alder 230 pts ; 3. Rotermund 236 pts.

3. Dames : Mme Spahni 300 pts.

En résumé, ce fut une belle journée, et le travail accompli a démontré que, en dehors du service militaire, nos chauffeurs ont toujours à cœur de se maintenir en forme. Un vrai travail de précision a été réalisé par certains concurrents qui ont réussi à effectuer le parcours avec seulement 9 secondes d'écart sur le temps idéal. Au gymkana, Baechler a fait une démonstration éclatante d'adresse, de prudence et de maîtrise de soi-même. Qu'il en soit félicité.

G.

CYCLISME

Le Tour de Romandie

La date approche, les inscriptions affluent. Sur les onze équipes ayant assuré leur participation, neuf seront logées à Monthey et deux à St-Maurice.

Nous précisions que les équipes ont comme noms des marques de vélos et que les chefs de file sont les suivants :

Follis (France) : Forestier (vainqueur de Paris-Roubais 1955) ; Terrot (France) : Maléjac ; Attala (Italie) : Astrua ; Léo Chlorodont (Italie) : Fornara ; Juvela : Coletto ; Tebag-Mondia : Kubler et Schaer ; Condor : Clerici ; Cilo-St-Raphaël : Koblet ; Alpa : Bayens (Belgique) ; Allegro : Hollenstein ; Tigra : Lafranchi.

C'est dire l'importance toujours accrue de ce populaire Tour de Romandie dont le départ sera donné à Monthey le jeudi 5 mai, à 12 h. à l'Avenue de l'Industrie. Quant à l'arrivée, qui promet d'être triomphale, elle aura lieu le dimanche 8 mai, vers le Vieux Stand, à 16 h.

Assemblée de l'A. M. G. V. R.

Les membres de l'Association des maîtres de gymnastique du Valais romand, groupant les deux cent cinquante instituteurs et institutrices, convergaient, dimanche dernier vers l'école des garçon, de Sion. A 9 h., une messe était célébrée à la chapelle de l'école, puis, vers les 10 h., débutait le tournoi de basket. Six équipes étaient en présence dont quatre d'instituteurs et deux d'institutrices, sous l'arbitrage de M. Elie Bovier, maître de gymnastique, à Martigny. Les parties sont animées d'un bel enthousiasme et non dépourvues d'esprit combattif, alliant la grâce, la souplesse, l'audace et la force. Chez les messieurs, l'équipe de Vouvry s'attribue une fois de plus le challenge devant Saxon, Grône et Ayent. Chez les dames, Ayent qui détenait le challenge doit le céder à Grône, après prolongation.

Les quelque 40 participants et participantes se retrouvent à l'Hôtel du Midi où un dîner excellemment servi, répare les forces des joueurs et contribue à créer une ambiance de bon aloi pour la partie administrative qui va suivre. Notons que le banquet ne fut troublé par aucun discours, ceci étant dû à l'absence de tout officiel.

Après le café, le président Paul Pignat, de Vouvry, toujours aussi alerte, dirige les débats, qui sont précédés de la distribution des challenges. Marcel Coutaz, de St-Maurice lit le procès-verbal de la dernière réunion, puis l'atomique président, présente son rapport. Il relève l'excellent travail accompli en cours d'exercice : quatre séances du comité, impression des statuts, organisation de cours mixtes du premier degré, création d'un nouveau challenge, remerciements aux autorités et en particulier à notre chef M. le conseiller d'Etat Gross, ainsi qu'à tous ceux qui ont œuvré pour l'idéal que nous défendons pour le plus grand avantage de notre jeunesse valaisanne qui doit être toujours plus forte et plus saine.

Le chef technique Elie Bovier parle ensuite de l'activité déployée en 1954, quatre cours de skis organisés par l'Association et suivie par une moyenne de 30 participants. Un cours du premier degré donné par Mme Basset a obtenu un plein succès parmi le personnel enseignant, surtout auprès des institutrices. Les cours régionaux ont permis à 212 participants de se maintenir en état d'enseigner la gymnastique. Le Valais romand a été réparti en vingt-trois régions où les cours seront régulièrement donnés en automne et au printemps. Enfin, quatre sous-sections travaillent à plein rendement à Grône, Ayent, Saxon et Vouvry. Bovier termine en lançant un appel afin que les cours centraux organisés chaque année par la Société suisse des maîtres de gymnastique soient plus fréquentés par les maîtres valaisans. Chaque responsable des sous-sections relatent ensuite dans des rapports succincts le travail abattu au cours de l'hiver dernier.

Les comptes sont présentés par le caissier Elie Bovier qui annonce que l'année comptable a été prolongée jusqu'à l'assemblée générale. De ce fait, le résultat paraît lourd avec un excédent de dépenses de Fr. 7.826.—, ramenant la fortune de la Société à Fr. 11.233,41. La discussion ouverte sur ce chapitre n'est pas utilisée et, après lecture du rapport de vérification par M. Louis Heumann, les comptes sont approuvés.

Par acclamations, les organes dirigeants sont confirmés dans leurs fonctions. La prochaine assemblée est fixée à Monthey. Une journée romande est organisée et notre Association enverra deux équipes pour défendre nos couleurs au basket.

M. l'inspecteur Curdy clot la séance très rapidement expédiée, en disant sa satisfaction de voir ses élèves militer dans les rangs de l'Association qui assume presque seule la charge de maintenir en forme nos instituteurs valaisans, le Département ne pouvant plus organiser de cours par suite de la suspension des subsides. Il encourage les maîtres à profiter des cours centraux et annonce que le nouveau manuel de gymnastique « garçons » est encore en gestation et, qu'à fin 1956, nous pourrons l'obtenir.

L'habituelle sortie-surprise nous conduit à St-Léonard pour la visite du lac souterrain sous la direction de l'ami Glassey que l'on doit féliciter pour la parfaite organisation de la journée. R. F.

A la Ligue valaisanne pour la lutte contre la tuberculose

La Ligue valaisanne pour la lutte contre la tuberculose tiendra son assemblée générale annuelle à Sierre, le samedi 7 mai 1955, à l'Hôtel Terminus, à 14 h. 30.

Après la partie administrative, M. le Dr Barras, nouveau médecin-chef du Sanatorium valaisan, à Montana, donnera une conférence sur « Les anti-biotiques, leurs indications, leurs limites et leurs désavantages ». Ce sujet est très discuté à l'heure actuelle, car l'usage des anti-biotiques pose de nombreux problèmes d'ordre médical. Il sera intéressant d'entendre l'avis d'un spécialiste en la matière.

CHRONIQUE DE GRIMISUAT

Folklore valaisan

Nous savions qu'il existait à Grimisuat un groupe folklorique au si joli nom de « Bletzettes », mais nous ne lui connaissions pas une activité aussi intense, tant et si vrai que dimanche dernier leur journée fut une vraie réussite.

Ce groupe avait organisé une petite fête dimanche et avait invité pour la circonstance le groupe costumé d'Isérables à prendre part à sa journée qui débute par l'office divin. A l'église déjà, ces costumes chatoyants se font vivement remarquer. Tout le monde se retrouve ensuite pour savourer une excellente raclette arrosée du meilleur cru. Dans l'après-midi, le groupe donne une représentation sur scène et le soir, une deuxième représentation a lieu. C'est à cette dernière que nous avons eu le plaisir d'assister et nous pouvons dire d'emblée que nous n'avons pas été déçu, loin de là. Cette représentation nous a comblé et nous nous sommes laissé emporter par ce dynamisme et cet entrain, qualité indéniable des gens de Champlan.

Nous nous sommes rendus compte à première vue que certaines scènes et danses ont dû prendre un certain temps pour être mises au point : elles nous ont été présentées impeccablement. La danse des tout petits nous a particulièrement plu et nous a émus en même temps. La scène des trois commères nous a révélé des vrais dons de comédienne. Cette magnifique soirée a été, nous n'en doutons, précédée d'une longue préparation et nous rendons hommage à tous ceux qui y ont participé. Ce groupement travaille à la culture du beau, du vrai, de ce qui est typiquement valaisan et bien de chez nous. Nous adressons nos félicitations spéciales à Mme Roux, présidente de ce groupe, qui œuvre par tous ses moyens pour le maintien de nos belles traditions. Bravo les « Bletzettes », courage et en avant, votre tâche et belle et nous ne doutons pas que vous ferez encore du bon travail.

CHRONIQUE D'ARDON

Fête au village

Dimanche dernier, toute la population du village, sans distinction d'opinions, participait de cœur à la fête organisée par la fanfare radicale à l'occasion de la célébration de son cinquantième anniversaire et de l'inauguration de son nouveau drapeau. Le matin déjà, la jubilaire assistait à l'office divin en compagnie de la fanfare de Plan-Conthey, marraine de son nouvel emblème. Puis, sur la place de l'école, au cours du vin d'honneur, M. Francis Germanier, président du comité d'organisation, ouvrait les feux oratoires disant le sens d'un cinquantenaire, saluant et remerciant les huit rescapés de l'équipe fondatrice, les musiciens, les autorités, les amis de l'Helvétia et toute la population.

L'après-midi dès 13 h., les sociétés amies affluaient sur la même place et étaient saluées à leur tour par M Roger Delaloye, conseiller. Le cortège déroulait ensuite ses méandres dans les rues pavoisées conduisant musiciens, amis et invités sur la place de fête.

Par un ciel radieux, une foule dense prend place et s'apprête à écouter les orateurs et les concerts des diverses sociétés. Cette partie de la journée est dirigée par M. Charly Delaloye qui se montre un major de table avisé. Tour à tour, MM. René Spahr, juge cantonal, Max Crittin et Pierre Claivaz, députés, montent à la tribune et adressent à la foule des paroles bien senties et fort applaudies.

Cette manifestation obtint un éclatant succès dont il convient de féliciter sans réserve les organisateurs et en particulier M. Arnold Gaillard, président de la Société et ses collègues du comité. R. F.

Timbres caoutchouc
tous genres, livrés rapidement aux meilleures conditions par l'
Imprimerie Gessler ● Sion

A vendre
VW noire
parfait état, frein hydraulique, pneus neufs. Tél. (027) 2 27 12, dès 19 h. au 2 26 36.

A vendre pour les mayens :

UN LOT **lits métalliques**, gr. int. 110/190, la pièce . . . . . **48.—**

Idem avec sommier et matelas crin, la pièce **280.—**

UN LOT **literies** avec sommier et matelas crin, gr. 90/190 et 95/190 cm, la pièce **185.—**

Idem av. bois de lit hêtre matiné **275.—**

UN LOT **lits complets** en sapin matiné, avec matelas et sommier crin, gr. 120/190 cm., la pièce . . . . . **330.—**

FROFITEZ DE CETTE OFFRE AVANTAGEUSE

Meubles entièrement neufs - Quantité limitée Jusqu'à épuisement du stock

S'adresser chez

Reichenbach & Cie S. A.
Av. de la Gare - SION - Tél. 2 12 28

Nos prix s'entendent pris sur place. Réservez vos commandes à l'avance, délai de livraison environ 10 jours.

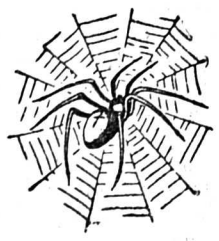

L'ARAIGNEE ROUGE

69

NOUVELLE INÉDITE DE BOJEN OLSOMMER

Je décline son offre. Comme je lui dis que je songe à m'installer dans la région mais qu'avant de me décider d'acquiescement et tout à la fois de désapprobation. j'aimerais juger de mon inclination pour le dernier domicile qui m'y attend, il prend très au sérieux cette mélancolique boutade. Il tient à m'accompagner sur-le-champ au cimetière, et il m'en fait les honneurs.

Nos pas sonnent dans les pieuses allées. Les tombes sont presque toutes parées de ce filigrane mystique, en perles de verre, qui semble projeter à l'intersection du visible et de l'invisible ses rosaces, ses cœurs, ses fleurs, ses couronnes. Çà et là un monument de pierre. Et je vois bien que le curé est plus fier de ses morts accrochés à cette solidité. En passant, il me les nomme, il me les présente.

Ci-gît le père Pouppe, enlevé aux siens après une longue maladie supportée avec résignation. Poupon, le notaire, encadré de stèles d'où pendent des guirlandes de lierre. Pouppinen, sous un cippe brisé. Non loin repose celle qui a eu la fin la plus édifiante, la mégère aux cheveux sales, toute fleurie de lys et d'anémones. Madame de Sernis, le Dr Gindre, les Dupont-La Tour dans leur imposant caveau de famille — oui, tout le monde est là ; même César, le boiteux, qui a réussi par un ultime tour de force à faire piquer sur sa tombe une croix de cipolin antique.

— Celui-là, fait le curé, quel numéro ! Blasphémateur jusqu'à la dernière minute. « Vous en faites pas, curé, on se retrouvera... Pas plus indigne que vous d'aller en enfer ! »

Le bruit de nos pas sur les dalles recommence. « Vous voyez, conclut mon compagnon, ils sont tous ici, ceux que vous avez connus. »

— Vous ne pensez pas qu'il manque quelqu'un ?

Ma voix est si triste qu'il comprend aussitôt. Il se tait ne tourne même pas la tête vers moi, mais je sais qu'à présent nous sommes d'accord.

A l'endroit où s'est tapie une fois sous les broussailles la demeure du bossu s'élève une autre maison presque pareille, plus grande, mieux construite, mais du même modèle, du même esprit, du même ton. Bien sûr un rose frais, un rose neuf, vraie touche gaie dans le paysage... Et tout autour, un jardin où déjà les végétaux croissent et s'enchevêtrent dans l'harmonie du désordre, un jardin rempli d'oiseaux, de crapauds, de hérissons, de couleu- pour nourrir celles-ci. Paresseux serpend d'or, le ruisseau glisse au milieu, cherchant sa voie, cherchant son ancien sillon sous les herbes jusqu'à l'étang près duquel le faune souffle de l'eau par sa flûte.

La porte s'est ouverte : c'est un flot de sève turbulente, de gaieté, qui cascade d'un rire à l'autre et qui explose en retombant dans le jardin, c'est une volée de bambins joufflus, garçons et fillettes, qui arrose le champ de cris, de chansons.

Tous vêtus d'étoffes joyeuses, de tabliers à carreaux, tous chaussés de sandales blanches, fleurs vivantes aux voix qui tintent. « Josiane, André, Nounou ! On joue à cache-cache ? Non, à colin-maillard. Tous ici. Vite, Nounou, le foulard ! » La ronde s'est formée autour de la petite fille aux yeux bandés, et une chanson rythmée s'élève : colin-maillard, cherche, cherche, tu trouveras. Un brusque silence... Ça y est ! La petite, de ses deux bras qui palpitent, étreint sa proie. Les rires, les cris fusent, et l'on repart. Colin-maillard, cherche, cherche.

La brave nounou grassouillette qui, toute baignée de la fraîcheur de ces jeux, s'était mise à gambader avec les petits, quitte la ronde : elle apportera bientôt le plateau du goûter... Ah ! Elle revient déjà, chargée d'une tour de Pise en tartelettes aux pruneaux.

...Et je m'en vais sur la pointe des pieds, comme je suis venu.

XLI

Dans le vieux parc solitaire et glacé
Deux spectres ont évoqué le passé.

Une canne-parapluie pour remuer la poussière ! Elle déplace un demi-siècle. Cherche, cherche. Ce banc ? La place, le cadran solaire sur le mur du couvent... Oh ! Même le peuplier qui n'est plus là !

Ces gens qui t'observent... Ils sont comme les nouvelles fenêtres d'un édifice brûlé. L'escalier du notaire. « Il a touché la porte de sa canne. Veut-il entrer ? Va voir, Gustave. Il a bonne façon... Monsieur, vous cherchez quelqu'un ? »

(à suivre)

La profession d'infirmière

PAR LE Dr PELLISSIER
PRÉSIDENT DE LA COMMISSION TECHNIQUE
DE L'E. V. I.

Parmi les activités auxquelles s'adonne, avec un succès souvent remarquable, la femme moderne, il n'en est guère qui soit plus spécifiquement féminine que la profession d'infirmière : car la femme possède, de façon prééminente, inhérent à ses qualités de cœur, l'instinct du dévouement et, image du sentiment maternel, ce besoin de venir en aide à ceux que la maladie rend, tels de petits enfants, tributaires d'autrui pour la plupart des besoins de leur existence. Nulle mieux qu'une main féminine ne saura redresser doucement un coussin pour rendre le lit d'un malade plus confortable, ou secourir le geste maladroit par lequel le fiévreux tentera d'apaiser sa soif. Et son cœur charitable lui indiquera mille petits moyens de raviver chez la victime de la maladie l'espoir de la guérison, levier si important de la thérapeutique.

Mais cette bonté innée, cette douceur de geste, cette générosité de tous les instants, bases indispensables d'une vocation d'infirmières, ne suffisent plus. Dans la complexité et l'évolution toujours plus techniques de la médecine d'aujourd'hui, où l'infirmière est devenue la précieuse collaboratrice du médecin aux soins du malade, elle doit posséder des connaissances approfondies de science médicale, qui lui permettent d'appliquer avec compétence et précision les traitements prescrits, d'observer judicieusement son malade (car elle doit être à même de renseigner le médecin avec exactitude sur l'évolution de la maladie), et de collaborer ainsi de façon très active au rétablissement du patient. De là sont nées les écoles d'infirmières, qui se sont donné pour tâche la formation scientifique, technique et intellectuelle de jeunes femmes désireuses de se vouer à cette mission noble entre toutes : le soin des malades.

Coordonnant l'activité des Ecoles d'infirmières, c'est à la Croix-Rouge Suisse que le Conseil fédéral a confié le soin de contrôler chez nous la formation de l'infirmière, et d'édicter à ce sujet les règles nécessaires.

HISTORIQUE DE L'ECOLE VALAISANNE D'INFIRMIERES

Notre Ecole Valaisanne est née, en 1944, d'une initiative commune de S. E. Mgr Bieler, de vénérée mémoire, et du Service Cantonal de l'Hygiène, que dirigeait alors, avec la compétence que l'on sait, le Dr R. Taugwalder. Son but était de former, pour les besoins de nos hôpitaux, des communes et de nos ligues antituberculeuses, des infirmières dont le besoin se faisait vivement sentir, et de donner à nos jeunes compatriotes l'occasion de se former, en nombre accru, à une profession intéressante, peu suivie jusque là en dehors des Communautés religieuses.

Les cours débutèrent, le 1er août 1944, sous la Direction d'une religieuse de Baldegg, la Rde Sœur Angélina Hodel, et avec l'active collaboration des Rdes Sœurs de Ste-Marthe, qui avaient pris en charge l'Ecole et logeaient leurs élèves dans leur Couvent de Valère. Mais l'enseignement devait se donner dans des locaux de fortune : une salle voûtée, dans les sous-sols de l'Ecole professionnelle de Valère... ce qui n'empêcha pas l'Ecole de se développer rapidement, d'autant plus qu'était donnée aux élèves la possibilité de se former à la pratique de leur profession dans les Services, alors tout neufs, de l'Hôpital Régional de Sion, avec l'enseignement bienveillant des médecins de la ville.

Bientôt dotée par la Croix-Rouge, selon la procédure usuelle, de la « reconnaissance provisoire » pour une période probatoire, elle fut généreusement soutenue par nos Autorités cantonales, qui, pour lui permettre de travailler dans des locaux mieux adaptés à ses besoins, voulaient bien mettre à sa disposition, dès 1947, des salles au Vidomat (Majorie). C'est là que l'Ecole se développa de plus en plus, sous la ferme et excellente Directrice, la Rde Sr. Marie-Zénon. Et en 1951, l'Ecole Valaisanne obtenait de la Croix-Rouge sa « reconnaissance définitive », en une lettre élogieuse que publia, à l'époque, la Presse valaisanne.

Forte de cette haute approbation, l'Ecole se devait de chercher maintenant à s'établir dans des locaux appropriés à son but, permettant d'améliorer les conditions de son enseignement, vivement soutenue et conseillée par le nouveau chef du Service cantonal de l'Hygiène, le Dr Calpini, dont les initiatives bienfaisantes dans le domaine de la prévention et de l'hygiène publique réclamaient, pour se développer, un personnel infirmier accru.

Conscient des nécessités du pays, le Chef du Département de l'Hygiène et de la Police, Monsieur le Dr O. Schnyder, qui voulut bien accorder à l'Ecole une protection jamais en défaut, soumit au Grand Conseil un projet de décret statuant sur l'enseignement dans la profession d'infirmière. Et notre Autorité supérieure, dans un geste de large prévoyance, donnait à notre Ecole, le 27 juin 1952, la possibilité de s'établir enfin sur des assises solides.

Le 30 janvier 1953, la Commune de Sion apportait à son tour sa collaboration à notre œuvre par l'attribution d'une subvention destinée à faciliter la solution du problème financier qu'entraînait une construction.

Et l'Assemblée générale de l'Association de l'Ecole valaisanne d'infirmières pouvait, le 21 mars 1953, décider enfin l'édification d'un bâtiment conforme à ses besoins.

Sous l'experte direction de M. l'architecte A. Perraudin, l'œuvre prit forme heureuse, et au début de janvier 1955, le premier Président de l'Ecole, M. Joseph Kuntschen, qui suivait avec tant de sollicitude l'évolution de notre fondation, et à qui nous devons tant, eut encore la joie d'introduire l'Ecole dans ses nouveaux locaux.

Ceux-ci seront bénis le 30 avril par S.E. Mgr Adam, et officiellement inaugurés en présence des autorités religieuses et civiles du canton et du Comité central de la Croix-Rouge, par le nouveau Président de l'Ecole, M. Maurice de Torrenté.

Et l'Ecole Valaisanne d'Infirmières, qui a instruit depuis sa fondation près de 230 élèves, et décerné jusqu'à ce jour 151 diplômes d'infirmières avec le contreseing de la Croix-Rouge suisse (73 élèves étant encore aux études ou en stage), va pouvoir enfin, espérons-nous, étendre son activité dans la mesure que réclament les besoins sanitaires du canton.

LA FORMATION SANITAIRE D'UNE INFIRMIERE

La formation professionnelle d'une infirmière est tâche sérieuse : elle exige, en trois ans, un cycle déterminé d'études et de stages pratiques, organisés selon les règles édictées par la Croix-Rouge suisse.

Après une formation théorique et pratique donnée par huit mois d'études à l'Ecole et à l'Hôpital de Sion, les élèves-infirmières vont se perfectionner pendant deux ans par des stages dans des hôpitaux du canton et du dehors : Sion, Sierre, Monthey, Viège, Genève, Soleure, Estavayer, Délémont, Porrentruy ; elles y apportent la collaboration de leurs jeunes forces, recevant en contre-partie les leçons de l'expérience acquise par les infirmières diplômées sous le contrôle desquelles s'effectue leur travail, s'initiant aux soins des malades, aux travaux courants de laboratoire, à l'activité des salles d'opération. Deux mois d'étude théorique servent de conclusion à leur formation professionnelle, avant le moment, toujours émotionnant, des examens terminaux, où elles conquièrent leur diplôme.

Mais elles savent, en prenant leur envol, que leur Ecole d'Infirmières, telle une grande famille, les suit dans la vie avec intérêt et affection, et qu'elles y trouveront toujours appui et conseil, si le besoin s'en fait sentir.

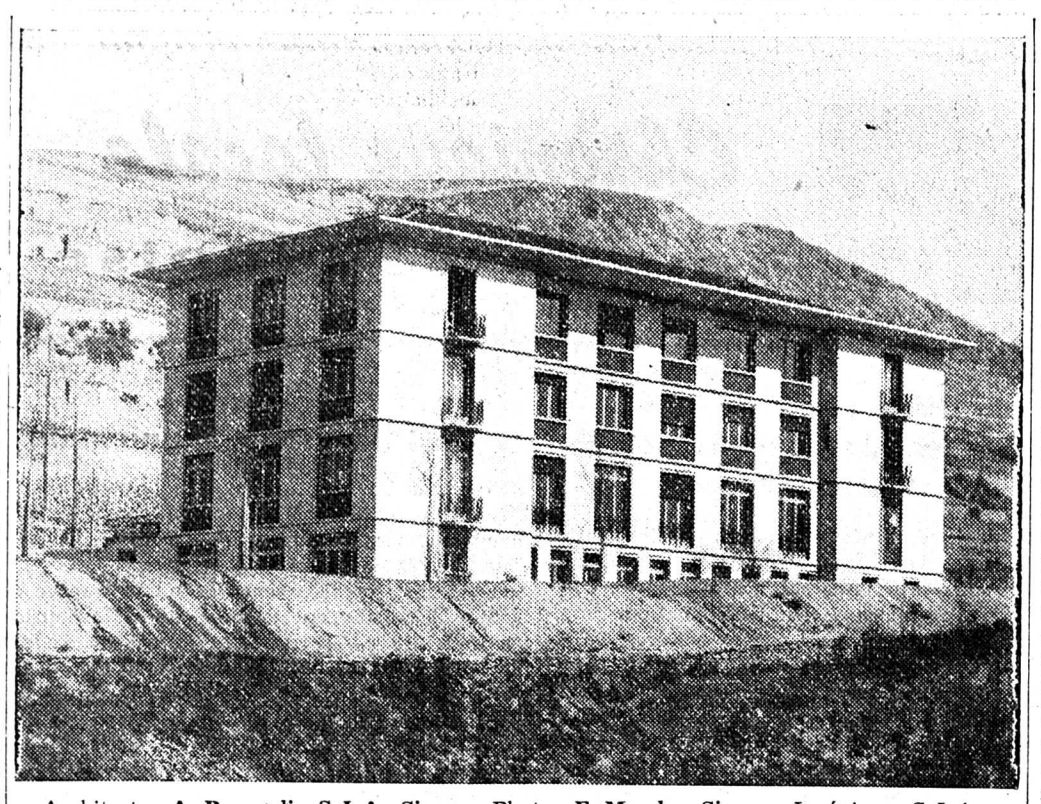

Architecte : **A. Perraudin S. I. A., Sion.** — Photo : **E. Mussler, Sion.** — Ingénieurs S. I. A. : **G. de Kalbermatten & F. Burri, Sion.**

La nouvelle Ecole d'infirmières

Enfin des infirmières de chez nous

PAR SOEUR MARIE ZÉNON

« 30 avril 1955 : Inauguration de l'Ecole d'Infirmières à Sion ». Beaucoup liront cette annonce distraitement, sans penser à rien ; plusieurs émettront cette réflexion : «Un établissement de plus !» Certains s'exclameront étonnés : « Tiens ! j'ignorais l'existence de pareille institution ». D'autres peut-être pousseront l'héroïsme jusqu'à la lecture complète de cet article, qui leur vaudra cet aveu : « Il s'agit là d'une date importante dans l'histoire sociale et médicale du Valais ».

Pendant 10 ans, ce sont les vétustes bâtiments de la Majorie et du Couvent des Sœurs hospitalières de Valère qui accueillirent Sœurs et élèves. Sans doute, on y respirait un air de famille, la chaude atmosphère des vieilles maisons, ces « maisons d'autrefois, témoins d'un autre âge » mais ne répondant plus aux besoins du moment. Il fallait songer à bâtir ; ce qui fût fait, en un endroit idéal, en tenant compte des exigences de l'heure présente : tout y est aménagé avec goût. L'Etat a doté le Valais d'une école d'Infirmières digne de son nom.

La maison où déjà Sœurs et élèves sont installées sera inaugurée le 30 avril prochain. Sur le coteau, dominant Sion, accueillante, elle nous invite.

Son invitation s'adresse surtout aux jeunes filles de notre canton, qui ont perçu un appel vers un idéal de plein épanouissement et de dévouement au service de Dieu, dans la personne auguste du souffrant, du malade, de l'infirme ; elle s'adresse aussi à celles qui rêvent d'un bel avenir, désirent consacrer leur vie à une tâche utile et noble. Et cette invitation est encourageante; elle voudrait dissiper certaines appréhensions, certains préjugés qui ont cours trop souvent dans nos milieux. Combien grossissent les difficultés d'ordre scolaire et, douées de qualités intellectuelles suffisantes, craignant de ne pouvoir mener à bien les études requises, renoncent à cette vocation d'infirmière à laquelle elles se savaient pourtant destinées.

Y en aurait-il qui nourriraient cette illusion : « La tâche d'infirmière est triste ? » Une courte visite à l'Ecole, auprès de leurs compagnes ou dans un hôpital où elles accomplissent un stage, les détromperait bien vite. Elles connaissent la joie, la vraie joie, celle qui consiste à donner. Depuis quand les endroits où l'on dépense son cœur sont-ils tristes ?

Que dire de cette objection formulée maintes fois : « A quoi bon étudier durant 3 ans, si la jeune fille, après un exercice plus ou moins court de sa profession, songe au mariage ? J'ai peine à considérer comme perdu le temps passé à l'école d'infirmières. Les soins donnés aux malades, aux bébés, la formation reçue, les leçons de puériculture feront de la jeune fille une épouse et une mère de famille idéale, la joie et l'honneur de son mari et de ses enfants.

Et celles qui ne se destinent pas au mariage ? Ne seront-elles pas privées de joies bien douces ? Ne souffriront-elles pas de n'être pas l'âme d'un foyer, le cœur d'une famille ? La solitude ne leur pèsera-t-elle pas durement ? Si elles renoncent à fonder un foyer, l'infirmière n'en reste pas moins, pour la grande famille de ses malades, la maman qui aime, qui soigne et qui guérit, la grande sœur qui est à tous et dans l'affection de qui les plus malades, les plus éprouvés, ont une place de choix. Loin de voir son cœur se borner à une salle d'hôpital, elle le sent grandir et battre aux dimensions du monde et de toute l'humanité souffrante.

Vous laisserez-vous arrêter par la question financière ? Il ne s'agit pas là d'un obstacle sérieux. Les dépenses pour l'obtention du diplôme, conféré après 8 mois de propédeutique à Sion, 26 mois de stage dans des hôpitaux, 2 mois finaux à Sion, sont amplement couvertes par le salaire reçu au cours des stages. Pour celles qui, malgré cela éprouvent de réelles difficultés, des arrangements peuvent intervenir.

Tel est le message que la nouvelle école valaisanne d'infirmières envoie spécialement aux jeunes filles de chez nous. Celles d'entre elles qui aspirent à devenir infirmières, trouveront, dans un milieu, qui est le leur, une mentalité et une formation appropriées à leur tempérament et à leurs convictions chrétiennes. Sion est en effet avec Fribourg, la seule école catholique de ce genre, en Suisse romande.

Quelles jeunes filles entendront cet appel du devoir, qui, à cœur bien né est plus désirable que celui de l'amour, au dire de Claudel ? A toutes celles qui suivront cet appel, l'Ecole d'infirmières de Sion, ouvre toutes grandes ses portes et leur souhaite d'avance la plus cordiale bienvenue.

Maçonnerie et béton armé	**(Héritier R. & B., Sion-Savièse**
	(Rombaldi & Fils, Sion
Charpente	**Mayoraz & Pralong, Sion**
Ferblanterie - Couverture	**Francioli & Fils, Sion**
	Andenmatten S. A., Sion
Installations sanitaires	**Francioli & Fils, Sion**
Carrelage	**Lietti Ferdinand, Sion**
Gypserie - Peinture	**G. Bastaroli & P. Dubelluy, Sion**
	Sartoreti Jules, Sion
Menuiserie extérieure	**M. Allegroz, Grône**
Menuiserie intérieure	**Défabiani Frères, Sion**
Electricité	**Services Industriels, Sion**
Linoléums et sols	**J. Métrailler, Sion**
Ameublement	**Pralong et Moix, menuisiers, La Luette**
Ameublements (projets)	**Louis Moret, l'Atelier, Sion**
Ameublement) salon de réception) mobilier d'école, rideaux)	**G. & A. Widmann, Place du Midi, Sion**
Ameublement de la chapelle	**J. Clivaz, menuiserie, Sion**
Plaques de propreté	**Amédée Imboden, menuisier, Sion**
Installations frigorif. « Frigidaire »	**R. Nicolas, Sion**
Chauffage central) Radiateurs de plafond) Zent - Frenger) Brûleurs à mazout) bureau technique)	**Bühlmann Jean, Sion**
Serrurerie, constructions métalliques	**Revaz Arthur, Sion**
Articles de ménage	**(M. Kuchler-Pellet,**
	(Galeries du Midi, Sion
	(Constantin & Fils,
	(A la Bonne Ménagère, Sion
Matériel et machines de bureau	**Office Moderne, E. Olivier, Sion**
Trousseau	**(Géroudet Frères, Sion**
	(Rhöner-Coppex, Sion
Duvets et literie	**Devaud G., tapisserie, Sion**

Le rôle de l'infirmière dans la prévention de la maladie

PAR LE Dr PIERRE CALPINI
CHEF DU SERVICE CANTONAL DE L'HYGIÈNE PUBLIQUE

Il est difficile de concevoir un système sanitaire moderne sans la participation active de l'infirmière. Cette dernière apporte son concours à tous les degrés : dans la pratique privée du médecin, en tant qu'infirmière d'hygiène sociale, à l'hôpital, à l'usine. Seule, elle est capable d'assurer les soins de qualité, correspondant à la notion moderne du traitement médical. Jusqu'à ce jour, l'activité de l'infirmière se cantonnait tout particulièrement à l'aide en cas de maladie. C'est l'image classique de l'ange qui se penche sur la douleur humaine, qui, par sa bonne humeur et sa gentillesse, panse également, les plaies du cœur. Son sourire est celui qui redonne courage et espoir. N'est-elle pas devenue le personnage traditionnel de certains romans et films qui la dépeignent comme l'héroïne du dévouement et du courage ?

La médecine est un art en constante évolution. Depuis de nombreuses années, elle s'applique non seulement à guérir la maladie, mais à la prévenir. Sous certains aspects, elle s'approche des activités sociales et de cette étroite union est née ce que l'on appelle la médecine sociale. Ici, l'homme de science, le médecin, ne peut plus exercer son activité sans s'appuyer sur un personnel d'aide spécialisé. Aussi, l'infirmière est-elle étroitement liée à tout ce qui touche à la prévention de la maladie : lutte contre la tuberculose, contre l'alcoolisme, contre le cancer, etc. On la trouve dans les dispensaires, dans les centres de consultations maternelles et infantiles. En tant qu'infirmière d'hygiène sociale, elle doit prendre contact avec les familles, les conseiller, au besoin, détecter certaines maladies. Un grand nombre d'infirmières est donc nécessaire. Dans les pays où les autorités et les associations privées se sont tout particulièrement penchées sur le problème de la santé, il n'est guère d'œuvres, de services publics, qui n'aient recours à une ou à plusieurs d'entr'elles.

Comment pourrons-nous en Valais, développer les services de prévention de la maladie ? Il s'agit naturellement de s'assurer la collaboration toujours plus active du corps médical et tout particulièrement de médecins spécialisés dans les diverses branches de la médecine sociale, mais également de pouvoir compter sur un nombre suffisant d'infirmières et de leur garantir les conditions d'existence correspondant aux exigences de leur profession. Il y a encore beaucoup à faire dans ce domaine. Le premier pas à franchir était celui de donner aux jeunes filles attirées par cette belle profession, une formation de qualité. Les pouvoirs publics devaient s'occuper de cette formation au même titre qu'ils assurent celles de maîtres d'école, de cours ménager, de collèges, de cours commerciaux, etc. Cette étape est franchie par la fondation de l'Ecole Valaisanne d'Infirmières. Il restera par la suite la tâche d'établir pour tout le canton, un plan complet qui permette une évolution harmonieuse de notre système sanitaire et de la médecine préventive. Il s'agit ici d'une réalisation longue à concrétiser. L'appui et la compréhension du public seront nécessaires pour soutenir les efforts de nos autorités dans ce domaine.

POUR **1.95**

1 boîte d'excellent

Thon à l'huile ½

DÉCAILLET SION

Détresse des réfugiés du Vietnam

Le nouveau supérieur de la Société des Auxiliaires des Missions, M. l'Abbé Bourguignon, âgé de 41 ans, a vécu trois ans au Nord-Vietnam et il fut témoin notamment de l'installation à Hanoï du régime Vietminh. Son témoignage concerne les catholiques vietnamiens du Nord qui se sont réfugiés dans le Sud est particulièrement digne d'intérêt.

Après avoir signalé l'immense détresse des réfugiés, l'abbé Bourguignon dit que, parmi ceux qui se pressaient aux points d'évacuation, « il en était même du diocèse de Thanh-Hoa, zone vietminh depuis le début de la guerre, et certains avaient participé depuis 1945, au mouvement armé en faveur de l'indépendance nationale. Entre le 1er et le 20 septembre, en un seul point d'accueil, plus de 23.000 réfugiés se présentèrent mais le Vietminh prit rapidement des mesures pour enrayer le mouvement : il devenait impossible de se mettre en route en portant des colis : les bacs et autocars refusaient de charger les réfugiés, etc. Mon avis, si les accords de Genève étaient appliqués et si les habitants du Nord avaient effectivement la liberté de choix, plus de trois millions de Vietnamiens quitteraient la République populaire... »

« Le Vietminh a tout fait pour enrayer cette émigration massive. Ses journaux affirmaient que les réfugiés devraient servir comme esclaves dans les plantations de caoutchouc ou seraient envoyés à Madagascar ou au Maroc...

» Le sort des réfugiés mérite que les chrétiens du monde entier s'en préoccupent. Les catholiques réfugiés ont une confiance totale dans leurs prêtres et, avec eux, acceptent des conditions d'existence très dures. Ce qui est particulièrement frappant, c'est la qualité de leur foi et de leur espérance. Ainsi, des milliers de réfugiés furent déversés un jour le long de la route de Dalat qui traverse la jungle. L'armée française avait déboisé cette route sur une profondeur de cinquante mètres en prévision d'embuscades, mais tout était à y édifier : maisons, services, etc. Les premiers matériaux servirent à contruire des « maisons du Seigneur » où hommes et femmes viennent prier jour et nuit. Il faut qu'on sache en Occident qu'en aidant les réfugiés on aide des chrétiens qui vivent leur foi avec une sincérité héroïque, intégrale ». (Témoignage chrétien, Edition Belge).

Les centres missionnaires de Sion et de Sierre ont pris en charge 90 petits séminaristes de Thanh-Hoa qui se trouvent actuellement dans le Sud-Vietnam, sans famille, sans soutien, sans nourriture, sans logis.

Pour sauver ces jeunes espoirs de l'Eglise du Vietnam, les centres missionnaires comptent sur la charité active de tous les chrétiens du Valais.

Viet-Nam. Action diocésaine de secours. Sion, C.C.P. II c 5379.

Promotions dans le corps des sapeurs-pompiers

Le Conseil municipal a promu au grade de lieutenant du corps des sapeurs-pompiers de Sion, les sergents Charles Tichelli et Bernard Fiorina ; au grade de sergent-major, le sergent Ernest Délitroz ; au grade de sergent, les caporaux René Wœffray et Pierre Garin. Nos félicitations.

Samedi aura lieu le premier exercice de printemps des sapeurs-pompiers sous la direction du capitaine Louis Bohler et de M. Paul Mudry, conseiller municipal et commandant du feu.

Grands Magasins GONSET SA SION

36.50

Complet salopette

croisé bleu. Double façon

La FEUILLE D'AVIS paraît quatre fois par semaine : le lundi, le mercredi, le jeudi et le vendredi.

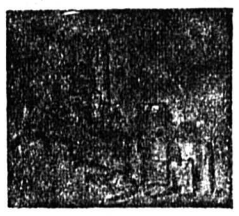

Chronique locale

La vie sédunoise

Une réunion du « Rassemblement jurassien » à Sion

Depuis quelques années surtout, la question jurassienne se pose d'une façon de plus en plus aigüe, pressante dans le Jura dit bernois. Même elle commence, elle a commencé déjà à préoccuper l'opinion publique dans toute la Suisse ou presque.

Car le **Rassemblement jurassien,** ce mouvement solidement constitué (plus de 100 sections dans le Jura) en vue de la formation d'un nouveau canton suisse séparé de Berne, mène une active campagne dans les autres cantons pour grouper les Jurassiens du dehors qui y sont installés et renseigner le public suisse en général.

Et c'est ainsi que, vendredi soir, à l'Hôtel de la Planta, nous étions un certain nombre réunis, Jurassiens de Sion, (et même quelques-uns de Sierre et d'ailleurs) et Valaisans pour entendre M. Roland Béguelin, secrétaire général du Rassemblement jurassien et rédacteur en chef de son organe, **Le Jura libre,** hebdomadaire très vivant. Et aussi un dirigeant du mouvement, M. Roger Schaffner.

M. Béguelin a présenté un exposé substantiel le plus complet possible du problème jurassien lui-même. Un utile rappel historique lui a permis d'apporter des détails, des faits, des textes clairs et précis. Ce petit Etat souverain — petit mais tout de même aussi étendu ou plus grand que maints cantons suisses — qui a été le Jura durant 800 ans, de l'an 999 à la Révolution française, vers 1797, s'est vu attribué en 1815 à Leurs Excellences de Berne, sans consultation, par les diplomates du Congrès de Vienne. Depuis 140 ans — ce n'est pas un joyeux anniversaire comme celui de l'entrée du Valais dans la Confédération à la même époque, mais lui comme canton souverain — depuis 140 ans donc, le Jura a vécu sous la domination bernoise. Il faut bien dire « domination », car leurs Excellences et leurs successeurs ont, à bien des égards, majorisé le Jura, bien facile à 7 contre 1, traité comme un parent pauvre. Et eux, qui faisaient au début la petite bouche devant ce qu'ils disaient être « un méchant galetas », ont rapidement vu les richesses variées du Jura. La patte de l'Ours se fit souvent lourde.

Bref, au cours de ce laps de temps assez long, une irresponsabilité radicale, différences de mentalité, langue, religion, etc., n'a cessé de se manifester entre Berne et le Jura. Des incidents plus ou moins graves (tentatives de germanisation, lois et règlements proprement bernois imposés, 5 mesures brutales d'occupations militaires, etc.) ont périodiquement surgi. Ajoutons encore que les représentants jurassiens dans les autorités au Grand Conseil, au Conseil d'Etat ne sont que peu ou pas écoutés.

Nous voici à l'époque actuelle. On a essayé, dans le passé, et à maintes reprises, de demander des réformes (une ou deux tentatives autonomistes en 1914, 1919 aussi) sans succès parce que trop isolés. Mais, depuis 1948, un grand réveil s'est produit. Le mouvement autonomiste est né, s'est développé méthodiquement qui veut, grâce à une action persévérante arriver à rendre le peuple jurassien maître de ses destinées par la formation d'un nouveau canton souverain. Celui-ci est-il possible viable ? M. Béguelin l'a démontré avec force arguments persuasifs. Le futur canton serait, par exemple le 14e au point de vue de la population et le 10e pour l'étendue. Richesses naturelles (grandes forêts) industriel-florissantes agriculture, etc., tout y est, mais le point important, c'est d'avoir sa liberté.

Après M. Béguelin, son compagnon, M. Roger Schaffter, rédacteur en chef du **Curieux,** a parlé de la question jurassienne sur le plan fédéral. Le gouvernement bernois ne voulant pas entrer en discussion avec le Rassemblement jurassien en vue d'une solution à l'amiable, il faudra porter l'affaire sur le terrain fédéral, préparer une initiative ou un plébiscite pour connaître l'avis de l'ensemble des Jurassiens, informer la population des autres cantons, en Suisse allemande surtout, l'opinion de la presse de la Suisse romande et italienne se montrant favorable dans sa grande majorité, M. Schaffter a traité ces différents aspects de la question fort judicieusement, avec une conviction entraînante.

Lors de la discussion qui a suivi et à laquelle ont pris part plusieurs assistants, et de demandes de renseignements formulées aussi, des précisions intéressantes ont été fournies par les deux conférenciers. Puis la constitution d'un groupe de Jurassiens en Valais fut décidée. Il y a déjà une quinzaine de ces sections dans les autres cantons, Genève, Lausanne, Neuchâtel, Fribourg, même en Suisse allemande, Zurich, Lucerne, etc. J. B.

SAVEZ-VOUS QUE...

... quelle différence il y a entre le comité international de la Croix-Rouge, la Croix-Rouge suisse et la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge ? La première institution, bien que composée uniquement de citoyens suisses, agit sur le plan international spécialement en périodes de tensions internationales et de guerres. La seconde déploie son activité avant tout sur le plan national (infirmières, sang, catastrophes, samaritains, troupes sanitaires volontaires, secours aux enfants, etc). La troisième, enfin, est une fédération internationale qui soutient et coordonne les efforts des 73 sociétés nationales de la Croix-Rouge (comme la Croix-Rouge suisse) dont le but, partout, est de lutter contre la souffrance.

Imprimerie Gessler * Sion

Le concert de l'Harmonie municipale

Dimanche 1er mai, à 20 h. 45, à l'Hôtel de la Paix, l'Harmonie municipale de Sion nous convie au concert qu'elle donnera en faveur de l'Oeuvre interparoissiale pour la construction des églises.

Ce concert est placé sous le haut patronage de S. E. Mgr Adam, Evêque de Sion, de MM. Maurice de Torrenté, préfet, Georges Maret, président de la Municipalité et Raymond Clavien, président de la Bourgeoisie.

Au programme figurent la Symphonie No 2 (andante et variations), de Schubert ; « Le Roi s'amuse » (six airs de danse dans le style ancien), de Léo Delibes ; « Cinq pièces en trio » pour clarinette, hautbois et basson, de J. Ibert (solistes : MM. Max Crittin, André Bobay et Maillard) ; « Capricia Espagnol » de Rimsky Korsakov.

La location est ouverte au magasin Tronchet.

« L'Oeuvre » siègera à Sion

Cette association suisse d'artistes, d'artisans et d'industriels tiendra son assemble générale le samedi 30 avril 1955, à 15 h. à l'Hôtel de la Planta, à Sion.

Après quoi les membres se rendront au musée de la Majorie pour le vernissage de « L'Oeuvre » à laquelle participent de nombreux artistes.

M. Cyrille Pitteloud est nommé au conseil d'administration de l'A. I. A. G.

IL QUITTE LA PRÉSIDENCE DE LA B. C. V.

Nous apprenons que M. Cyrille Pitteloud, ancien conseiller d'Etat vient d'être appelé au conseil d'administration de l'Industrie de l'Aluminium A. G., à Chippis.

Il quittera la présidence du Conseil d'administration de la Banque cantonale du Valais.

TRIBUNE LIBRE

(Cette rubrique n'engage pas la Rédaction)

LA NOUVELLE PAROISSE

Le pourquoi d'une décision

Nous avons pris connaissance avec plaisir des objections formulées par un correspondant de « La Feuille d'Avis du Valais » concernant la création de la nouvelle paroisse. Celle-ci, à son avis — partagé, reconnaissons-le, par un certain nombre de personnes des mieux intentionnées — aurait dû comprendre les quartiers de l'Ouest plutôt que celui de l'ancien hôpital. Ceci nous donne l'occasion de quelques explications complémentaires qui, nous l'espérons, parviendront à dissiper les craintes du dit correspondant et le convaincre du bien-fondé de la solution adoptée. D'une discussion objective jaillit la lumière.

M. T. voit un inconvénient majeur dans le fait que la nouvelle paroisse ne pourra guère s'étendre et augmenter indéfiniment le nombre de ses paroissiens. C'est précisément une raison de l'ériger en un quartier qui possède dès maintenant tous les caractères d'une paroisse : une population suffisante, un cadre bien délimité, une place centrale pour l'église qui formera le centre de la nouvelle communauté. Il ne faut pas oublier qu'une paroisse, selon les normes admises et souhaitées par la hiérarchie, ne devrait guère dépasser 3 à 4000 âmes. Celle du Sacré-Cœur en a 3.000 ; elle pourra atteindre les 4.000. Que faut-il de plus ? Ces 3.000 personnes existent, alors qu'à l'Ouest, on ne peut guère en compter actuellement plus de 2.000. Que dirait-on de la création d'une paroisse pour 2.000 âmes ? Des critiques s'élèveraient à juste titre.

Mais, dira-t-on, la population des quartiers ouest augmentera dans des proportions considérables d'ici 10 ou 20 ans. A ce moment évidemment, il y aura lieu d'envisager la création d'une troisième paroisse. Mais ceci est le futur. A chaque jour suffit sa peine. Le présent nous permet les constatations suivantes : Sion, une population de 12.000 âmes, une seule paroisse, d'où nécessité urgente d'une seconde, afin de pourvoir de manière plus ou moins normale aux exigences d'une pastoration suffisante. Personne n'y contredit. Or, pour décharger la première, fallait-il n'en détacher que 2.000 personnes alors qu'un quartier existe, de 3.000 âmes ? De plus, des promesses avaient été faites au moment de l'agrandissement de la cathédrale, aux fidèles du sud-est qui, à ce moment, désiraient un lieu de culte.

Quant aux paroissiens de Châteauneuf, ils auront une chapelle à leur usage, qu'ils entendent ériger de leurs efforts personnels, nous donnant ainsi un bel exemple de courage et de ténacité.

Si donc, à première vue, la solution désirée par M. T. peut être séduisante, une étude objective des réalités nous incline vers une solution différente, celle qu'a choisie Mgr l'Evêque et, qu'en fils fidèles, nous devons accepter, quelles que soient nos préférences personnelles. Ce n'est pas sans une étude sérieuse de ses avantages et inconvénients que le chef vénéré du diocèse a pris sa décision. Cela, non plus, nous ne devons pas l'oublier. C. A.

CHRONIQUE MUSICALE

Quelques nouvelles

DE L'ORCHESTRE SYMPHONIQUE VALAISAN D'AMATEURS

Après un repos plus apparent que réel, puisque chacun de ses membres, muni de ses partitions, a accompli consciencieusement un travail individuel, l'OSVA a eu sa première répétition générale le dimanche 24 avril, en vue des concerts fixés à l'automne.

Elle eut lieu en la présence de M. Edmond Appia, sous-directeur de l'Orchestre de la Suisse romande, qui a en quelque sorte accepté le parrainage de cette sympathique société d'amateurs.

Voyageant d'un pupitre à l'autre, le maître, avec toute la finesse de son observation, apportait à chacun, avec une bienveillance toute paternelle, un conseil judicieux propre à améliorer la sonorité, les attaques ou à rehausser l'ensemble. Ce qu'il faut surtout retenir de cette répétition si intéressante et instructive, ce sont les encouragements d'un chef expérimenté. Sans doute n'a-t-il pas caché les difficultés que tout orchestre d'amateurs rencontre aujourd'hui. Le public est habitué à des émissions radiophoniques orchestrales dont la qualité peut le rendre plus difficile. Mais la musique qui nous est déversée par un « robinet de sons », pendant que l'esprit distrait n'assimile pas profondément, ne remplacera jamais la joie de la connaissance par l'étude.

Notre orchestre valaisan est, paraît-il, en mesure de donner des auditions propres à satisfaire le goût du public et à développer la vie musicale dans notre canton.

Son directeur, M. André de Chastonay, est digne de tout éloge. Au dire de M. Appia, l'OSVA a la chance de bénéficier de son sens musical, de ses connaissances et de la fermeté toujours courtoise de sa direction.

Que chacun ait donc à cœur de soutenir l'effort de ce groupe d'amateurs, dont le réel talent se perdrait si leur enthousiame n'était soutenu par ce travail en commun nécessaire à la vie musicale, qu'il s'agisse d'instruments ou d'ensembles vocaux.

Le programme de l'automne nécessite une grande préparation par la finesse des œuvres choisies et l'on peut dès aujourd'hui annoncer un grand pas en avant dans l'évolution de notre cher OSVA. D. B.

TOMBOLA DU CHOEUR DE DAMES

Les lots de la tombola du Chœur de Dames sont à retirer au magasin « La Confiance », rue Dt-Blanche, Sion, jusqu'au 2 mai 1955. **Le comité**

LOTERIE DE LA CROISADE EUCHARISTIQUE DU VALAIS ROMAND

Résultat du tirage : Tous les billets se terminant par 6 gagnent un lot ; le No 3498 gagne la bicyclette « Condor-Delta » ; le No 10341 gagne la paire de skis « Pfefferlé & Cie » ; le No 3200 gagne un ballon de football « ACVF » ; le No 6736 gagne un ballon « Valrhône » ; le No 1631 gagne une boîte d'aquarelle ; le No 2866 gagne une boîte de mécano.

Les lots peuvent être réclamés au secrétariat de la Croisade Eucharistique, Institut Ste-Famille, à Sion, jusqu'au 15 mai 1955. **Abbé Sierro, aumônier**

Dans nos sociétés...

Chœur mixte de la cathédrale. — Jeudi 28 avril répétition partielle à 20 h. 30 puis générale. Prière d'être très exact.

A L'ÉCOUTE DE SOTTENS

Vendredi 29 avril

7.00 La leçon de gymnastique ; 7.15 Informations ; 7.20 Concert matinal ; 11.00 Emission d'ensemble ; 12.15 Le mémento sportif ; 12.30 Echos d'Amérique latine ; 12.45 Informations ; 12.55 Contrastes ; 13.20 † Maria Panthès interprète Chopin et Liszt ; 13.45 La femme chez elle ; 16.00 L'Université radiophonique internationale ; 16.30 Mélodies d'Henri Duparc ; 16.50 Une ouverture de Saint-Saëns : La Princesse jaune ; 17.00 Le feuilleton de Radio-Genève ; 17.20 L'Orchestre léger Hermann Hagestedt ; 17.30 Jazz aux Champs Elysées ; 18.15 Démocrite et les origines de la théorie atomique ; 18.35 Nuits algériennes, Louis Gregh ; 18.50 Micro-partout ; 19.15 Informations ; 19.25 La situation internationale ; 19.35 Instants du monde ; 19.45 Toute la gamme ; 20.10 Miquette au balcon ; 20.30 En noir et blanc ,avec Achille Scotti ; 20.40 A l'Opéra : « Iphigénie en Tauride », Gluck ; 22.10 Le magazine de la télévision ; 22.30 Informations ; 22.35 Musique de notre temps ; 23.00 Instantanés d'un match international de rink-hockey.

A LA Ville de Paris SION

COMPLET fil à fil et diagonal 139.—	COMPLET Prince de Galle 133.—	COMPLET rayé 138.—
VESTON fantaisie 65.—	PANTALON gabardine 42.—	CHEMISE popeline 16.50

HAUTE NOUVEAUTÉ : complets fantaisies, coupe moderne, depuis . . . . . 168.— 198.—

En plus des 7 tailles normales, nous avons en stock environ 40 tailles spéciales pour personnes élancées, moyennes, petites et fortes

Notre TAILLEUR SPÉCIALISTE vous conseille et fait les retouches gratuitement

Tuch A.-G.

Grand choix de complets d'enfants à des prix très bas

A louer

appartement

de 3 pces, cuisine, bains. Confort. Situé au centre de la ville. S'adres. à la Banque de Sion, de Kalbermatten & Cie, à Sion.

Commerce de gros, à Sion cherche pour entrée immédiate

caissier (ère) - comptable

expérimenté (e), connaissant système Ruf. Allemand indispensable. Emploi stable et de confiance. Bon salaire. Offres manuscrites à Publicitas Sion sous chiffre P 5891 S. Discrétion assurée.

On cherche à louer pr tout de suite

appartement

de 2-3 pièces, sur le parcours Martigny-Sion. Faire offres sous chiffre P 5923 S à Publicitas Sion.

On cherche pour tenir petit ménage soigné

jeune fille

propre et honnête ayant du service. S'adres. s. chf. P 5918 S à Publicitas Sion.

On cherche pour tout de suite

femme de ménage

S'adr. à la Société Coopérative de logement pr le personnel fédéral, à Sion, tél. 2 27 20.

On cherche

sommelière

au courant du service pour café de Sion. S'ad. s. chf. P 5980 S à Publicitas Sion.

On cherche à louer

chambre

meublée en ville de Sion. S'adr. au bureau du journal s. chf. 1178.

A louer

chambre

indépendante, meublée, eau courante. Tél. 2 26 13 Mme Alder, Sion.

Le plus grand choix de fromages de dessert:

Spécialités françaises :

BRIE DE MEAUX « FERMIER »
les 100 gr. . . . . —.80
boîte 1/16 . . . . . 1.30

CAMEMBERT SÉLECTION
boîte 1/1 . . . . . 2.40
boîte 1/2 . . . . . 1.30

CARRÉ DE L'EST « SELECT »
la boîte 1.35

FROMAGE « MONSIEUR »
la pièce 1.80

PONT L'EVÊQUE « AUGEDOR »
boîte 1/2 . . . . . 1.90

REBLOCHON DE SAVOIE « GILBERT BOUVARD »
les 100 gr. . . . . —.80

ROQUEFORT « SOCIÉTÉ RIGAL »
les 100 gr. 1.10

ST-MARCELIN BLANC OU FLEURI
la pièce . . . . . —.70

ST-PAULIN « LOEWENBRUCK »
les 100 gr. . . . . —.70

Spécialités italiennes :

BEL PAESE
les 100 gr. . . . . —.70

CREMA BEL PAESE ORO
la boîte . . . . . —.90

GORGONZOLA « EFFE BI »
les 100 gr. . . . . —.70

ROBIOLA
les 100 gr. . . . . 1.—

STRACCHINO
les 100 gr. . . . . —.60

TALEGGIO
les 100 gr. . . . . —.65

En réclame :

BOURSAULT, 75 % de matière grasse, une délicatesse
AU PRIX SPÉCIAL DE
Fr. 1.— la pièce

LAITERIES REUNIES
SION-BRAMOIS

BALLY Miss

La dernière nouveauté Bally. Une création d'une légèreté et d'une souplesse incomparables. ★ Une chaussure qui vous enchantera.
Fr. 39.80

Chaussures Tichelli SA Sion

Une idée pour votre dessert de première communion

CASSATES NAPOLITAINES
6 personnes . . . . . 6.—
VACHERINS GLACÉS
6 personnes . . . . . 6.—
BLOCS FAMILLE
6 personnes 2.40
CRÈME DE LA GRUYÈRE
le litre 5.80
COQUES DE MERINGUES
le paquet 1.40

Et pour les messieurs

UN DÉLICIEUX FROMAGE VALAISAN
le kg. 6.20
UN GRUYÈRE « VALSARINE »
le kg. 5.90
UN GORGONZOLA A LA CRÈME
100 gr. 0.70
TOMME AU CUMIN
100 gr. 0.70

Ainsi que toutes les spécialités étrangères et suisses.

Cet assortiment, vous le trouverez avec toute la fraîcheur voulue et un service impeccable à

"la Chaumière"
Tél. 2 26 12

Le magasin le plus achalandé et le mieux spécialisé dans la branche produits laitiers.

BIEN HABILLÉ EN TOUTES CIRCONSTANCES

Que vous préfériez le trench-coat racé ou l'élégant manteau de popeline vague — nous avons ce qu'il vous faut. Vous tenez à un imperméable de bonne qualité, dont le tissu signeusement imprégné puisse braver la pluie. Nous pouvons vous l'offrir à des prix vraiment favorables. Convainquez-vous en par vous-même à notre magasin .

MANTEAU POPELINE
entièrement doublé, depuis Fr. 49.—

A. SCHUPBACH
CONFECTION - GRAND-PONT
Sion
Tél. 2 21 89

ALAXON Maag
le nouvel insecticide et acaricide polyvalent
DR R. MAAG S.A. DIELSDORF (ZH)

A remettre un

magasin

avec appartement dans un bon quartier de Sion conviendrait à couple s. enfant comme à-côté pr la femme. Ecrire sous chf. P 5998 S à Publicitas Sion.

Bortis & Co SION
La belle confection

Elégant et racé, tel est le nouveau

„Scooter Diana„

200 cm3, 9,5 CV, 4 vitesses, sélect. automatique au pied, suspension hydraulique, roue de secours. — Demandez un essai sans engagement.

Agence générale pour le Valais :
Neuwerth & Lattion ● Ardon
GARAGE

Magasin Henri Duc
RUE DU RHÔNE 19

Pour la première communion :

POULETS

A louer petit

bureau

à la rue de Lausanne. S'adr. à la Banque de Sion, de Kalbermatten & Cie, Sion.

A vendre à Pagane, en bordure de route, VIGNE de 1600 m2

place à bâtir

S'adr. s. chf. P 5694 S à Publicitas Sion.

SEBA S. A., captation, embouteillage et vente en gros de

l'Eau minérale naturelle d'Aproz

Les porteurs d'obligations A et B 1953 qui ne l'auraient pas encore fait sont priés d'effectuer l'encaissement du coupon d'intérêt No 2 échu le 31 décembre 1954 auprès de la Banque Populaire Valaisanne, Sion. La Direction

DE BRIGUE A MONTHEY on lit la FEUILLE D'AVIS DU VALAIS

LA « FEUILLE D'AVIS DU VALAIS » paraît quatre fois par semaine

Entre nous: Dès maintenant on ne sort plus sans chapeau!

en Dernière Heure

Après Bandœng

La conférence de Bandœng est terminée depuis dimanche. Elle aura duré une semaine. Il faut bien en parler une nouvelle et dernière fois, car elle a eu une importance beaucoup plus grande que l'on était en droit d'attendre au moment de sa convocation.

Revenons un peu en arrière et fixons les grandes lignes de la réunion. Vingt-neuf nations étaient convoquées sur l'invivation des cinq puissances de Colombo : Birmanie, Ceylan, Inde, Indonésie et Pakistan. Ces vingt-neuf pays représentaient un milliard quatre cent mille Asiates et Africains. On y trouvait, outre les cinq Etats cités, les représentants de l'Afghanistan (10 millions d'habitants), de l'Arabie séoudite (6 millions), de la Côte d'Or (4), de la Chine (600), du Cambodge (3,1), de l'Egypte (20), de l'Ethiopie (13), de l'Irak (5), de l'Iran (17), de la Jordanie (1,2), du Japon (85), du Laos (1,5), du Libéria (1,5), de la Lybie (7), du Liban (1,2), du Népal (6,5), des Philippines (19), du Soudan, de la Syrie (3), de la Thaïlande (16), de la Turquie (19), du Vietnam du Nord (12), du Vietnam du Sud (10) et du Yemen (3,5).

La Fédération de l'Afrique centrale est le seul pays à avoir refusé l'invitation. L'Union sud-africaine n'avait point été conviée. Israël non plus, en dépit des efforts de M. Nehru. Quant aux organisations nationalistes d'Afrique du Nord, elles s'étaient groupées en une seule délégation qui fit beaucoup de bruit et mena de nombreuses charges contre la politique française. Elle ne fut cependant pas acceptée comme délégation nationale. On lui attribua un rôle d'observateur auquel le même M. Nehru tint à la limiter.

A la conférence préparatoire de Bogor, on avait décidé d'inviter tous les peuples libres et indépendants d'Asie. Aussi, les républiques soviétiques asiatiques et les républiques soviétiques autonomes faisant partie de l'URSS ne furent-elles point priées d'envoyer des représentants en Indonésie. La Corée du Sud et la Corée du Nord furent également ignorées totalement. La République populaire de Mongolie resta à l'écart. Cette situation explique que le représentant de Ceylan ait pu lancer une violente attaque contre le colonialisme soviétique. Attaque qui porta, au demeurant, puisque la déclaration finale de la conférence s'en prend nettement au colonialisme quel qu'il soit. Les communistes n'ont donc point pu de ce côté remporter un succès. Signalons enfin que le gouvernement de Formose n'avait pas été convié non plus à la réunion afro-asiatique.

On a déjà relevé ici que les Etats représentés à Bandœng n'étaient point totalement indépendants dans le cadre de leur politique. La Chine est liée à l'URSS, la Turquie au pacte atlantique. Les Philippines, la Thaïlande et dans une moindre mesure le Pakistan sont membres du pacte militaire de l'Asie du Sud-Est (SEATO) que combattent M. Chou En Lai et Nehru. La Ligue arabe était représentée par ses huit membres, mais l'Irak ne suit point la politique des sept autres. Quatre pays, Inde, Pakistan, Ceylan et la Côte d'Or font partie du commonwealth britannique, tandis que les trois Etats Indochinois sont liés à la France par l'appartenance que l'on sait. Dix-sept des Etats représentés à Bandœng faisaient partie de l'ONU et vingt-et-un ne reconnaissaient pas la Chine rouge au moment où commencèrent les débats.

Nous avons dit ici que la grande vedette de Bandœng avait été M. Chou En Lai. Il a tenu largement les promesses que l'on attendait de ses qualités diplomatiques à la conférence de Genève. Il est nettement un des grands hommes d'Etat de ce siècle. Avec M. Nehru, il a mené le jeu. Un jeu concerté qui n'a pu qu'agrandir le prestige de la Chine et celui de l'Inde.

Ces remarques faites, il ne faut pas considérer la conférence comme une défaite occidentale. Tout aurait pu beaucoup plus mal marcher pour les intérêts américains et britanniques. Certes, la constitution d'une sorte de Club des Quatre (Chine, Inde, Birmanie, Egypte) d'où sont exclus les grands amis des USA peut donner à réfléchir, mais les jeux sont loin d'être faits. Et l'essentiel est malgré tout que le spectre d'une guerre en Asie s'est estompé, que l'on pourra discuter une nouvelle fois (au Caire avant la fin de l'année probablement) de l'ensemble des questions effleurées en Indonésie. Il ne s'est formé aucune alliance anti-occidentale. Il n'a pas été question non plus d'une opposition systématique aux Blancs.

Pour couronner le communiqué final, on a fait en sorte qu'il se réfère constamment à la Chartre des Nations Unies. Les stratèges de la conférence de Bandœng ont fait preuve de grande modération. On ne peut que s'en réjouir à un moment où l'on croyait les nationalistes exacerbés par certaine propagande communiste.

Jean Heer

La vie religieuse

Les capucins suisses et le clergé indigène

Le 17 avril a eu lieu, au Couvent du Wesemlin, à Lucerne, la cérémonie de départ du R.P. Alfred Menezes, Capucin de la Province suisse pour la mission de Dar-es-Salaam. Le R.P. Alfred est né, en 1919, dans l'Inde méridionale, et fit ses études dans ce pays. Puis il émigra, comme beaucoup de ses compatriotes, en Afrique orientale et travailla neuf ans dans différents bureaux de Dar-es-Salaam. C'est alors qu'il apprit à connaître l'Ordre des Capucins et que naquit en lui la vocation religieuse. En 1948 il vint en Suisse, y fit son Noviciat, ses études philosophiques et théologiques. Il fut ordonné prêtre en 1952. Son voyage pour Dar-es-Salaam le conduisant par les Indes, il aura l'occasion de revoir sa mère et ses onze frères et sœurs, dont l'un est prêtre séculier. Il n'est pas retourné dans sa patrie depuis 1939. Dans l'archevêché de Dar-es-Salaam, il sera affecté au ministère paroissial dans la ville archiépiscopale.

Deux ans avant le R.P. Alfred, la Province des Capucins suisses avait eu la joie d'accueillir un enfant des Iles Seychelles, le R.P. Symphorien, qui est rentré dans sa patrie en 1953. Actuellement, il y a en Suisse deux Goanais qui font leurs études dans la Province suisse des capucins : le Frère Dunstan Dias et le Frère Fernand de Noronha. Tous deux travaillaient à Dar-es-Salaam, et font maintenant leurs études philosophiques au couvent de Stans, après avoir terminé leur noviciat. Enfin, un indigène de l'Afrique orientale, le Frère Joseph Mugasha réside actuellement au Couvent du Wesemlin à Lucerne. Sous peu il doit retourner dans sa patrie pour initier ses frères de couleur à la vie des capucins.

Une âme chrétienne et un esprit franciscain ne connaissent pas de discrimination de races et de couleurs.

L'art musical d'Afrique à la « Messis »

A l'occasion des grandes solennités religieuses qui accompagneront l'Exposition MESSIS à travers la Suisse, on a prévu la première exécution de deux messes, représentatives de l'art musical d'Afrique et composées par deux prêtres noirs. De même, le poète Walter Hauser a écrit le texte d'un Festival qui sera donné lors du passage de l'exposition, et qui déclenchera certainement un grand enthousiasme.

D'autre part, un film en couleurs a été spécialement tourné en vue de la MESSIS, aux Indes. Il sera continuellement représenté à l'entrée de la grande tente, de 70 m. de long, et servira à mettre les visiteurs dans l'ambiance nécessaire. Mais le point central de toute l'exposition sera la Chapelle dédiée aux Martyrs de l'Eglise persécutée, dans laquelle le Saint Sacrifice sera quotidiennement offert aux intentions de l'Eglise du Silence.

A TRAVERS LE MONDE

★ Le vaccin Salk contre la polio a été retiré de la vente aux Etats-Unis par le Service de santé. Son efficacité n'est pas reconnue.

★ De nouvelles échauffourées se sont produites en Belgique à propos de la question scolaire.

★ A Rome a lieu, aujourd'hui, l'élection du nouveau président de la République italienne.

★ M. Eisenhower estime que la politique mondiale est en train de prendre une orientation favorable.

CHRONIQUE SUISSE

« Le Dieu Vivant »

Attalens vivra de grands jours.

Ce coquet village situé au-dessus de Vevey, entre le Mont-Pèlerin et les Monts de Corsier, étale ses fermes dans une combe où la nature s'amuse à être toujours belle. Le château, aujourd'hui hospice paroissial, a conservé l'antique fierté des siècles aventureux. La population y est aimable, généreuse, accueillante. Attalens n'a rien négligé pour recevoir ses hôtes et donner aux spectateurs du « Dieu Vivant » des instants d'intense bonheur chrétien.

On trouvera à Attalens toutes les commodités. Un service spécial d'autobus assurera la correspondance de Vevey et Palézieux pour l'aller et le retour. Les automobilistes auront beaucoup d'espace pour parquer leur voiture. Les amateurs de mets de campagne trouveront dans les auberges de quoi satisfaire leur appétit.

« Le Dieu Vivant » est un drame sacré en quatre journées : le dimanche des Rameaux, le Jeudi-Saint, le Vendredi-Saint, le dimanche de Pâques et l'allégresse des chants « Il est ressuscité, Il est vivant parmi nous ! ».

Ecrit tout d'abord pour la radio, en 1937, il fut ensuite transposé à la scène avec un insurpassable succès. Cette version puissante et originale, traduite en dix langues, a connu partout un véritable triomphe.

« Le Dieu Vivant », dans une version légèrement modernisée, sera représenté à Attalens, avec le concours de la paroisse entière sous l'égide de son chef spirituel, le Rv. curé Dumont, les 1, 8, 19, 22 et 28 mai en soirée. Les samedis on ne jouera qu'en matinée. Les dimanches et le jeudi de l'Ascension il y aura deux représentations et une seule matinée le 30 mai.

Paul Pasquier, dont chacun se plaît à louer le talent, s'est chargé de l'importante mise en scène dans les magnifiques décors brossés par Charly Cottet, artiste peintre à Bossonnens, dans l'esprit des auteurs Cita et Suzanne Malard, de radio Monte-Carlo.

Le prix des places a été fixé à Fr. 10.—, 8.—, 6.— et 4.—. Les enfants bénéficieront du demi-tarif et les sociétés d'un tarif exceptionnel. Le téléphone (021) 5 01 03 renseignera sur tout.

BERNE

Des directives en matière atomique seront délivrées aux soldats

Le Département militaire fédéral vient de faire sortir de presse des directives élaborées par la division de l'état-major général et destinées à être distribuées aux militaires. Ce guide de seize pages contient des indications sur l'arme atomique, les effets de cette arme, les possibilités de protection et les mesures à prendre en cas d'attaque-surprise et après l'explosion d'armes nucléaires. Ce manuel sera momentanément prêté aux hommes astreints au service. Le texte et les illustrations qu'il contient seront reproduits dans un livret actuellement en préparation et qui sera distribué plus tard à tous les soldats et officiers.

Les fêtes aéronautiques de Genève

La section de Genève de l'Aéro-Club de Suisse et l'Avia, section de Genève de la Société des officiers d'aviation, organisent de grandes fêtes aéronautiques du 24 juin au 17 juillet.

La demande d'autorisation adressée au Conseil fédéral pour l'organisation d'un grand meeting international civil et militaire vient d'être agréée par nos hautes autorités fédérales.

Ce meeting aura lieu le samedi 25 et le dimanche 26 juin à l'aéroport.

Déjà, divers contacts ont été pris avec les attachés de l'air de plusieurs ambassades et légations à Berne et ces premières entrevues permettent aux organisateurs de nourrir de grands espoirs sur la participation internationale à cette grande manifestation.

Du côté de notre armée, le comité a reçu également des réponses favorables de sorte que l'intérêt qu'offriront ces journées d'aviation dépassera en importance tout ce qui a déjà été vu en Suisse.

D'autre part, sous le titre « 50e années d'aviation », une exposition d'aviation sera organisée dans le grand hangar, du 24 juin au 17 juillet. Les organisateurs se sont efforcés de pouvoir présenter au public non seulement les types d'avions que nous appellerons « historiques », mais toute une gamme d'appareils jusqu'aux plus modernes. De très intéressantes comparaisons pourront être faites et ces comparaisons permettront de constater les immenses progrès réalisés durant ce demi-siècle. Une exposition telle que celle qui trouvera place dans le grand hangar n'aura encore été présentée jusqu'ici, même à l'étranger.

CANTON DU VALAIS

Ouverture du col du Simplon

La route du Simplon, sur les deux versants du col, sera ouverte à la circulation dès le 30 avril, si les conditions atmosphériques ne subissent pas de changement.

Les automobilistes se muniront de pneus à neige de préférence.

Les patrouilles routières du TCS sont en fonction.

Un attelage heurté par un camion

Un attelage conduit par M. François Pélissier de La Muraz, montait de Sion à Savièse, lorsqu'il fut heurté par un camion. Le conducteur et son épouse qui se trouvaient à ses côtés furent projetés sous la violence du choc, sur la chaussée. Ils ont été relevés avec des blessures superficielles.

A LÉMANIA

« Lémania » a l'honneur de porter à la connaissance du public la composition de son comité pour le semestre d'été 1955 : Président, Jean Riva, cand. ing. EPUL ; vice-président, Sylvio Casagrande, cand. arch. EPUL ; secrétaire, Michel Stocker, Lettres ; fuchsmajor, Claude Sage, HEC.
se ?

ON NE PEUT CONTENTER...

... tout le monde et son père, affirme le proverbe. Et pourtant, la Loterie romande réussit ce tour de force. Lors de la dernière tranche, elle avait offert un gros lot pour satisfaire ceux qui disent : « A moins de cent mille, cela ne vaut pas la peine ! » Cette fois-ci, elle remplira d'aise ceux qui affirment justement : « Avec plusieurs lots moins importants, on a davantage de chances de gagner... »

Ainsi, au tableau d'honneur de la prochaine tranche, on trouve six beaux lots de 24.000 francs chacun et quantité d'autres qu'on ne dédaignerait pas non plus. Décidément, la chance multiplie ses sourires... Qui sait ? Votre tour est peut-être venu de gagner. Des dizaines de milliers de personnes ont déjà vu leur patience récompensée, depuis qu'existe la Loterie romande. Faites comme elles : soyez persévérants et munissez-vous sans tarder de vos billets pour la prochaine tranche.

Polémique autour d'un chalet A Evolène,

SUR LA PLACE DU VILLAGE

un très beau chalet vient d'être condamné à la démolition

EN VUE DE L'ELARGISSEMENT DE LA ROUTE

Déjà sa condamnation a été prononcée par les instances compétentes : la Commune et l'Etat.

Il faut qu'il disparaisse, afin que la route qu'il borde, puisse être élargie.

Entendons-nous. Cette route, que l'Etat du Valais s'apprête à refaire sur toute sa longueur, de Sion aux Haudères, il est nécessaire qu'elle soit élargie et améliorée. C'est incontestable. Mais le principe de la « route cantonale » officielle, large de six mètres, ne concerne pas l'intérieur des villages. Dans combien d'agglomérations de chez nous et d'ailleurs n'a-t-on pas réussi à sauvegarder les constructions qui en valaient la peine, fût-ce en laissant subsister entre elles des passages au moins aussi étroits que celui qui longe notre chalet ! Etroit, certes, il l'est. N'empêche que ce goulet a livré passage, jusqu'ici, non seulement aux cars postaux et à bien d'autres encore, mais encore à tous les camions qui, depuis cinq ans, assurent le transport des matériaux nécessaires aux travaux gigantesques entrepris par l'E.O.S. dans la région d'Arolla. A cette heure sont achevés déjà 25 kilomètres du tunnel destiné à acheminer les eaux de la Borgne jusqu'au Val des Dix. Imagine-t-on les quantités astronomiques de pièces de bois, de sacs de ciment, de barres de fer, de tuyaux énormes, de machines, de câbles, de rails que celà représente ? Sans parler de cette ville d'ouvriers qui a dû être construite là-haut !

Faire passer par le goulet ces camions lourdement chargés est assurément une manœuvre délicate, surtout en hiver, par la neige ou le verglas. Mais, chose curieuse, la proposition de supprimer le goulet en détruisant le chalet qui le borde n'est pas venue des camionneurs d'Evolène, dont l'un, pourtant, a le monopole de tous les transports relatifs aux travaux d'Arolla et l'autre de tous ceux des C.F.F. (Sesa), et qui savent mieux que personne ce qu'il en coûte. Non. Elle a été lancée par un hôtelier, qui l'a retirée par la suite. Mais cela avait suffi pour qu'elle fût reprise et appuyée par tous ceux qui, à tort ou à raison, crurent y trouver un intérêt personnel ou un moyen de développer le mouvement touristique dans la région en ouvrant la porte toute grande à tels vastes cars étrangers (belges, entre autres) qui, jusqu'ici, avaient, paraît-il, « boycotté » Evolène. Notons en passant que l'Union valaisanne *du Tourisme*, loin de partager un semblable point de vue, déconseillait au contraire cette destruction.

Les défenseurs du chalet ont alors suggéré l'idée de pratiquer, sur l'étage inférieur du bâtiment, un encorbellement, pour lequel un devis fut établi par les architectes et techniciens du Département des Travaux publics. Moindre mal. Et l'élargissement qui en résulterait, ne fût-il que de 80 centimètres, ou même de 50, donnerait déjà plus de jeu au passage des gros véhicules.

Une autre solution eût consisté à élargir la rue *par en bas*, à l'autre bord du goulet, où un chalet plus bas, plus modeste, et qu'on ne voit, de la place, que par derrière, est moins indispensable que son vis-à-vis à l'harmonie de l'ensemble. Cette éventualité semble avoir été à peine envisagée, sans doute parce qu'elle paraissait un peu moins respectueuse que les autres d'un tracé rigoureusement rectiligne.

Quoi qu'il en soit, la *Commission des Sites*, commission officielle qui dépend du Département de l'Instruction publique et sans le consentement de laquelle rien ne peut être construit, ni surtout démoli dans tout le canton, intervint ; et son président, l'écrivain Maurice Zermatten, déposa au Département un rapport concluant à la conservation du chalet menacé.

Mais entre temps des travaux préparatoires à l'élargissement de la route en aval du goulet avaient déjà commencé, derrière le chalet. Pour ne pas parler de l'abattage inopiné et combien regrettable des deux grands érables qui formaient une ogive au seuil du village, et dont les passants découvraient avec consternation les troncs couchés au bord de la route, on avait procédé à la démolition d'un petit chalet plus ou moins délabré accolé à la façade nord (en pierre) du grand et dont la disparition découvrait soudain cette dernière, mettant à nu un mur plus noir que blanc et dont la décrépitude offrait incontestablement un spectacle déplorable. Belle occasion pour les partisans de la démolition de reprendre l'offensive, tout comme s'ils ignoraient qu'il est possible de recrépir et de restaurer une façade lépreuse ! (Déjà, du reste, une offre de subside a été faite à cette intention).

D'autre part, le projet d'encorbellement, retravaillé par le Département des T.P., avait pris des proportions terrifiantes. Il sagissait maintenant d'une encoche large de 1 m. 50 et haute de 5 (!) mutilation qui pouvait à juste titre sembler pire que la démolition. Ainsi du reste en jugea le Département et, derrière lui, le Conseil d'Etat, qui, passant outre au préavis de la Commission des Sites comme aux interventions répétées du *Heimatschutz* (par son Censeil central - Suisse), décréta la démolition, mettant ainsi le point final à une lutte aux multiples alternatives d'où sortaient vaincus ceux qui avaient cru pouvoir défendre une pièce essentielle du vieux village contre l'assaut inconscient et brutal du « progrès ».

Demain, nous publierons l'avis de ceux qui estiment que la démolition du chalet est nécessaire.

(A suivre.)